



PROTOCOLE SANITAIRE DES FORMATIONS

en contexte d'urgence sanitaire COVID-19

Version du 4 février 2021 pour application immédiate

Ce protocole prévoit la stricte observation des règles d'hygiène. Il est provisoire et peut évoluer en fonction de la pandémie que nous traversons.

CADRE JURIDIQUE

Les sessions de formation devront nécessairement s'inscrire dans les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de La loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire.

MISE EN ŒUVRE DE LA MESURE :

1. CONDITIONS DE LA REPRISE DES SESSIONS THÉORIQUES

Dans le contexte de crise sanitaire actuelle, ce protocole a pour objet de définir les conditions de reprises des stages de formation conduisant à la délivrance des qualifications nécessaires pour partir en accueil de scoutisme.

2. CALENDRIER DE REPRISE ET TYPE DE SESSIONS CONCERNÉES

A compter du 1er septembre 2020, l'ensemble des sessions de formations de l'association sont en mesure d'avoir lieu.

3. RÈGLES ET CONDITIONS D'ORGANISATION DES SESSIONS THÉORIQUES



- **Nombre de stagiaires accueillis**

Les nombres maximums inscrits dans les cahiers des charges s'appliquent. Ils correspondent au nombre maximum de stagiaires qu'il est réglementairement possible d'accueillir, mais seront adaptés en lien avec les RFCR en fonction : des capacités d'accueil de vos lieux de formation, nombre de formateurs dans l'équipe, des mesures réglementaires locales.

- **Equipe de formation**

Les dispositions prévues dans les cahiers des charges s'appliquent.

- **Formation des formateurs**

Dans le cadre du plan de formation continue des formateurs de sessions de formation, les formateurs sont formés par tout moyen aux gestes barrière, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les stagiaires en formation. Cette formation s'appuie notamment sur les prescriptions du présent protocole, notamment celles figurant dans les fiches thématiques.

Une formation spéciale pour les directeurs de formation est organisée par l'équipe nationale formation.

- **Transports**

Lorsque la formation a recours à un transporteur pour véhiculer les stagiaires jusqu'au lieu de déroulement du stage, les règles de distanciation sociale doivent s'appliquer aux transports proposés.

Le véhicule utilisé devra faire l'objet avant et après son utilisation d'un nettoyage et d'une désinfection dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux.

Le chauffeur devra porter un masque et maintenir les distances de sécurité avec les passagers.

Les participants qui prendront ces moyens de transport devront également porter un masque et maintenir les distances de sécurité avec les autres personnes présentes.

Dans les régions en tension sur l'utilisation des transports collectifs, les horaires de début et de fin de formation devront être adaptés afin de permettre aux candidats de ne pas prendre les transports en commun aux heures de pointe en même temps que les salariés.

Par ailleurs les Scouts et Guides de France, en tant qu'organisateur de la formation, invitent les stagiaires se rendant sur le stage en covoiturage à respecter les consignes



gouvernementales, port du masque recommandé et pas plus de deux passagers par rangée.

- **Lieu d'organisation des sessions de formation**

Lorsque les stages sont organisés dans des établissements recevant du public (ERP), la réglementation afférente à ces établissements s'applique. En réservant le lieu, les Scouts et Guides de France se sont au préalable assurés que la formation pouvait s'y tenir dans le respect de la réglementation en vigueur.

L'espace total disponible sur le lieu du stage doit permettre de disposer d'au moins 8m² par stagiaire

L'équipe de formation devra prévoir des règles spécifiques d'accès et de départ du lieu de formation et les adresser aux candidats avec la convocation.

- **Cadre sanitaire dans les locaux**

L'équipe de formation devra respecter strictement les recommandations sanitaires ci-après :

- ✂ **Nettoyage des locaux**

Le nettoyage approfondi des locaux devra être réalisé préalablement au démarrage de la session et à l'issue de celle-ci.

L'entretien des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels, avec des gants de ménage. Il doit cependant être réalisé deux fois par jour au cours de la session.

Lorsque cette disposition est intégrée dans le parcours de formation et qu'elle est prise en charge par les stagiaires, elle doit être en amont définie au sein du projet pédagogique de la session. **Se référer au protocole pédagogique réécrit pour cette période.**

Les objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols, le cas échéant objets à vocation ludique ou pédagogique ...) doivent être à minima quotidiennement désinfectés avec un produit virucide (produits d'entretien virucide) norme NF EN 14476 ou eau de javel diluée à 0,5 % de chlore actif [1 litre de javel à 2,6 % dans 4 litres d'eau froide]. Ils sont fournis par l'organisateur de la session (équipe nationale formation).



Lorsque cette disposition est intégrée dans le parcours de formation et qu'elle est prise en charge par les stagiaires, elle doit être en amont définie au sein du projet pédagogique de la session.

Tout le matériel, individuel ou collectif, utilisé dans le cadre de la formation doit donc pouvoir être lavable et lavé.

Utilisation des locaux

L'équipe de formation devra prévoir un cadre sanitaire strict d'utilisation des salles de formation, de nettoyage des locaux et du matériel. Si la démarche formative peut prendre le temps de l'appropriation de ces cadres et contenus par les stagiaires, l'équipe pédagogique devra veiller à leur stricte application. Par ailleurs, ce cadre devra être affiché dans les locaux et porté au projet pédagogique du stage.

La capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer. Les salles de formation doivent être organisées de manière à respecter une distance d'au moins 1 mètre entre les tables ou les chaises. La salle doit être ventilée naturellement : les systèmes de ventilation de type climatisation sont pour le moment à proscrire. Les ventilateurs sont interdits. Il est par ailleurs recommandé de laisser les portes ouvertes, pour assurer une ventilation de la salle et de limiter les contacts avec les poignées.

Par ailleurs, la règle de distanciation d'un mètre entre chaque personne doit s'appliquer dans toutes circonstances.

L'organisation de la session devra permettre d'avoir dans les salles du matériel et du mobilier dédié à chaque stagiaire.

Le projet pédagogique devra prévoir les conditions d'organisation de l'espace, les conditions d'aménagement des salles, en lien avec les candidats. L'équipe peut soit organiser l'espace en amont de la session et en tant que de besoin, organiser un marquage au sol de manière à garantir les distances lors des réunions en grand groupe. En tant que de besoin et pour répondre à l'exigence sanitaire, l'équipe peut définir d'autres conditions de sécurisation du groupe, notamment si des phases de coopération sont proposées au sein de la session.

Les fenêtres extérieures doivent être ouvertes le plus fréquemment possible pour augmenter la circulation de l'air dans les salles de formation ainsi que l'ensemble des espaces occupés pendant la journée (ex. entre 10 et 15 min le matin avant l'arrivée des stagiaires, à la fin de chaque temps de formation, au moment du déjeuner et le soir avant de quitter les locaux, soit à minima 15 minutes toutes les 3 heures.



XX Hygiène des participants pour l'utilisation des locaux

L'approvisionnement en équipements et produits nécessaires à l'hygiène est une priorité assurée par l'organisateur qui fournit le matériel adéquat en début de session (savon liquide, essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non manuelle et gel hydro-alcoolique). Les équipes de formation doivent rappeler en début de session et chaque fois que cela s'avèrera nécessaire, les modalités de lavage de mains avant et après chaque atelier ou lors de l'utilisation de matériel collectif.

Des points d'eau en nombre suffisant, équipés pour permettre le lavage des mains, doivent être prévus à proximité des lieux d'accueil et de formation.

Les salles d'accueil, de formation et de restauration devront être équipées en flacons à pompe ou distributeurs de solutions hydroalcooliques.

Les stagiaires devront venir avec leur propre matériel de prise de note, cette information leur est transmise dans l'invitation qui leur est faite.

Chaque local utilisé pour une session de formation devra avoir sa propre fiche d'utilisation de l'espace et de gestion des flux de personnes.

XX Port du masque et mesures de protection des participants

Le port du masque est obligatoire en toutes circonstances sauf lorsque l'activité menée est incompatible avec le port de celui-ci (pratique sportive, prise de repas....)

Les intervenants ponctuels sont soumis au même protocole. Ces derniers doivent être cependant limités au minimum. Les visites sont à proscrire.

L'association fournira 4 masques par jour aux formateurs. Chaque directeur devra les mettre à disposition et les répartir pour les besoins de la session.

Il est demandé aux stagiaires d'apporter leurs propres masques

Le directeur aura un stock de réserve à sa disposition.

Pour les personnes fumeuses (le masque doit être changé dès qu'il est enlevé).

Le maintien de la distance physique et l'application des gestes barrières restent recommandés à tous les temps de formation et de vie de la session.



Organisation des temps de formation

Lorsque des échanges de supports pédagogiques sont nécessaires, la désinfection du matériel devra être effectuée avant et après l'activité de façon à limiter les risques de contamination et les utilisateurs devront se laver les mains avant et après l'utilisation de ce matériel.

Les temps de formation, y compris lorsqu'ils concernent des apports autour de jeux collectifs, jeux de plein air, doivent être organisés dans l'enceinte ou à proximité immédiate de la propriété qui reçoit la session théorique.

Les temps de formation organisés à l'extérieur de l'enceinte de la session théorique ne peuvent rassembler plus de 10 personnes, formateur compris.

Pour les jeux et animations qui sont proposés en expérimentation aux stagiaires, il est rappelé que les sports de contact sont pour le moment interdits. Le protocole andragogique vous donne des repères sur les adaptations pouvant être envisagées.

Les déguisements utilisés dans ce cadre sont individuels et apportés par chaque stagiaire ou sont lavés après chaque utilisation.

Mesures spécifiques à destination des stagiaires

Une information claire sur les consignes sanitaires doit être disposée par voie d'affichage dans l'ensemble des lieux fréquentés par les stagiaires : salles d'accueil, salles de formation, sanitaires, espaces de restauration.

Les mesures sanitaires et consignes à respecter par le stagiaire doivent faire l'objet d'un temps de présentation et de discussion à organiser dès le début de la formation.

Cet échange doit avoir pour objectif de permettre l'adhésion et la participation des stagiaires à la vie collective comprenant aussi bien les règles de vie que la prise en charge des mesures sanitaires dont ils seront également porteurs lors de leurs activités de scoutisme.

Un document écrit doit être adressé au stagiaire par voie électronique en amont du stage de formation. Le stagiaire prend connaissance des mesures sanitaires et des consignes à respecter puis s'engage à les respecter par courriel ou par tout autre moyen décidé par l'équipe nationale formation.

Le document adressé aux stagiaires indique :

- o Les consignes à respecter impérativement, notamment le respect des gestes barrières
- o Le strict respect des horaires et consignes données par les formateurs



Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.

Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs.



sgdf.fr

Scouts et Guides de France
Immeuble le Baudran - Bâtiment D
21-37 rue de Stalingrad 94110 Arcueil
Tel. 01 44 52 37 37

 / scoutsetguides
 / sgdf



- o La nécessité d'apporter leur propre matériel (stylo, carnet, déguisement...) et l'interdiction du prêt de matériel entre stagiaires
 - o La nécessité de participer au nettoyage, avant et après utilisation, des équipements et lieux collectifs, et en fin de journée du mobilier utilisé individuellement ou dans le cadre de travaux de groupe, avec des éléments de protection individuel, notamment des gants
 - o La nécessité de respecter, avant l'entrée dans la salle d'accueil de la session concernée, le port du masque et le lavage des mains
 - o Les conditions d'organisation de la collecte des déchets afin de respecter les mesures sanitaires
 - o Le protocole prévu par l'équipe de formation sur les consignes à respecter en cas de suspicion de contamination (cf annexe).
- **Situation particulière des sessions avec hébergement (campement sous tente ou en dur)**

Avant l'ouverture de la session de formation avec hébergement, et si les locaux ont été occupés dans les cinq derniers jours, l'organisateur veille au nettoyage approfondi de l'ensemble des pièces de vie et d'hébergement.

L'équipe de formation prévoit un nettoyage des locaux deux fois par jour, notamment des espaces collectifs.

La session doit être aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, il y a lieu :

- o De définir les modalités d'occupation de la structure en fonction du nombre de stagiaires accueillis
- o De répartir les chambres en fonction des effectifs et dans le respect de la distanciation physique et le cas échéant, d'attribuer des chambres individuelles
- o les tentes individuelles doivent être privilégiés pour le couchage en extérieur, les tentes collectives (6 et 8) peuvent être utilisées à la limite de 2 personnes maximum, une à chaque extrémité pour respecter la distanciation.
- o D'aménager la session de formation avec hébergement de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre.
- o De veiller au bon équipement des sanitaires, notamment en savon liquide et, le cas échéant, fournir aux participants des solutions hydro-alcooliques en quantité suffisante
- o De neutraliser le mobilier et matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou un balisage)



- o De veiller à aérer régulièrement les espaces collectifs, a minima 15 minutes toutes les 3 heures
- o De rappeler aux stagiaires la nécessité d'aérer régulièrement les chambres
- o D'organiser les rotations pour l'accès aux espaces collectifs (salles de bains, salle de restauration ou de vie commune) de manière à permettre une désinfection adaptée entre chaque utilisation, dans la mesure du possible, par des lingettes désinfectantes



Points de contrôle avant le début de la session de formation :

- S'assurer du nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier, lits, linges et équipements de travail avant l'arrivée des stagiaires
- Vérifier les conditions d'accueil des chambres si besoin
- Vérifier l'affichage des consignes (règles internes, organisation des douches, modalités d'utilisation des espaces collectifs, etc.)
- Vérifier la bonne compréhension des règles mises en place avec les stagiaires



Points de contrôle pendant le déroulement de la session de formation :

- Vérifier à plusieurs moments de la session la compréhension des règles mises en place avec les stagiaires, et leur adhésion dans la mise en œuvre de ces dernières
- S'assurer de leur bonne application à tous les moments de la session

La restauration

La restauration peut être envisagée sous forme de panier ou de plateaux repas. Elle peut s'effectuer sur place et être intégrée au projet de formation des stagiaires.

Le matériel collectif doit subir une désinfection après chaque utilisation (plateaux, couverts, brocs d'eau, verre couverts popote etc...). Si une plonge mécanique est possible elle doit être privilégiée. En cas d'impossibilité d'une vaisselle mécanique, tous les moyens devront être mis en œuvre pour éviter la propagation microbienne, lavage à l'eau chaude obligatoire, possibilité de porter des gants uniquement pour la vaisselle, envisager de la vaisselle individuelle...

Les stagiaires et formateurs déjeunent à distance de deux mètres au moins l'un de l'autre et mangent à la même place à chaque repas.

Le respect des mesures physiques de distanciation s'applique dans tous les contextes et tous les espaces. Les temps de passage, la circulation, la distribution des repas sont adaptés pour limiter les contacts.



Points de vigilance :

- Le lavage des mains doit être effectué avant et après le repas.
- Nettoyer les tables, les chaises après les repas.
- Prévoir les modalités de distribution d'eau de manière à limiter les contacts.
- Proscrire l'utilisation de micro-ondes collectifs.
- En cas de maintien de l'usage des fontaines à eau, mettre à disposition des solutions hydro-alcooliques pour se désinfecter les mains avant et après utilisation.
- Aérer le local de prise des repas avant et après, en ouvrant les fenêtres par exemple, où veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- Déposer les déchets dans des poubelles équipées de sacs. Vider les poubelles quotidiennement.
- Proscrire l'utilisation des distributeurs automatiques de boissons et confiseries ou prévoir la mise à disposition de solutions hydro-alcooliques pour une désinfection avant et après utilisation.



4. CONDUITE A TENIR LORS D'UNE SUSPICION OU D'UN CAS AVÉRÉ DE COVID-19 AU SEIN D'UNE SESSION DE FORMATION

Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un participant, stagiaire ou formateur, constaté par n'importe quel membre de la session de formation, doit conduire à son isolement.

En cas de symptômes, les personnes indiquées par le stagiaire lors de l'inscription et devant être contactées pour toute urgence, ce qui inclus la présomption d'infection COVID-19, doivent être averties pour venir chercher le stagiaire.

Du fait de la nécessité de participer à tous les temps de formation pour valider une session de formation, et de la temporalité actuelle entre le départ du stagiaire et l'obtention du résultat du test de dépistage PCR COVID-19 (en moyenne 24 heures au minimum après la consultation en médecine générale), il ne paraît pas raisonnable de faire revenir un stagiaire suspecté d'être infecté par le COVID-19.

Un formateur suspect d'être infecté par le COVID-19 ne pourra revenir en stage que si le test de dépistage PCR COVID 19 est négatif.

L'équipe de formation devra prévoir ce cas de figure dans la constitution des équipes de formateurs afin de pallier une modification de l'équipe en cours de session. Cette situation exceptionnelle fera partie des cas de modification d'équipe en cours de session et sera accompagnée par l'équipe nationale formation.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

La désinfection des salles et des matériels utilisés par une personne suspectée d'infection par le COVID-19 devra être effectuée selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

5. Rôle des préfets de département et des services déconcentrés (DR(D)JSCS, DDCS-PP, DJSCS)

Le préfet pourra s'opposer à l'organisation des sessions de formation dans les départements à forte circulation du virus et, le cas échéant, dans tous les départements, restreindre le nombre de stagiaires pouvant participer à une session théorique.

Les déclarations et dépôt et validation des procès-verbaux de sessions théoriques seront effectuées selon les procédures prévues par la réglementation. Les déclarations peuvent, de façon dérogatoire et avec une facilitation des directions régionales qui recevront ces demandes avec bienveillance compte tenu de la crise sanitaire, être

10

Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.

Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs.



sgdf.fr

Scouts et Guides de France
Immeuble le Baudran - Bâtiment D
21-37 rue de Stalingrad 94110 Arcueil
Tel. 01 44 52 37 37

f / scoutsetguides
t / sgdf



effectuées jusqu'à huit jours avant le début de la session théorique contre un mois en principe.

Les directions régionales assureront le suivi des sessions théoriques, notamment lorsqu'une intervention sanitaire sera nécessaire compte tenu de la manifestation de signaux de COVID 19 dans le groupe stagiaire. Elles peuvent solliciter le concours des directions départementales avec l'accord des préfets.





ANNEXES

ANNEXE 1

Fiche à destination du stagiaire avant le départ

ANNEXE 2

Affiche : Informations coronavirus - Protégeons nous les uns les autres

ANNEXE 3

Affiche : Informations coronavirus - Conduite à tenir en cas de signes

ANNEXE 4

Affiche : Porter un masque pour mieux nous protéger

ANNEXE 5

Affiche : Bien utiliser son masque

ANNEXE 6

Affiche : Alerte coronavirus - Comment se laver les mains ?

ANNEXE 7

Affiche : Ici, le masque est obligatoire

ANNEXE 8

Affiche : Tester - Alerter - Protéger - On ne sait jamais quand on croise le virus



ANNEXE 1








FICHE À DESTINATION DES STAGIAIRES

Bonjour,

Tu es inscrit au stage.....qui se déroulera.....

Ce stage s'inscrit dans le respect des règles sanitaires actuelles.

Dans ce cadre :

-  Tu t'engages à respecter les consignes sanitaires et gestes barrières, ainsi que les consignes spécifiques au stage données par l'équipe de formation.
-  Tu devras porter un masque pendant toute la durée du stage, dès lors que les mesures de distanciations physiques ne pourront être respectées. Il est demandé aux stagiaires d'apporter leurs propres masques. N'hésite pas à prévoir des masques supplémentaires, particulièrement si tu es fumeur (pour rappel, un masque enlevé doit être jeté ou lavé et un masque doit être changé toutes les 4h).
-  Si tu fais partie d'une population à risque de développer une forme grave de COVID, nous te demandons d'évaluer la pertinence de venir en stage avec ton médecin.
-  Si tu présentes des signes de COVID avant le stage, merci de consulter ton médecin et de ne venir sur le stage que si ton test COVID est négatif.
-  Si tu présentes des signes de COVID pendant le stage, signale-le au plus tôt à l'équipe de formation qui te donnera la marche à suivre.
-  Merci d'apporter tout le matériel qui te sera nécessaire pendant le stage (affaires personnelles, stylo, déguisement, etc.), aucun prêt ne sera possible entre stagiaires.
-  Dans la mesure du possible merci de venir avec votre smartphone, tablette et ordinateur portable.

L'équipe nationale formation mettra en œuvre les mesures nécessaires au respect des consignes sanitaires, et ne saurait être tenue responsable en cas d'apparition de cas groupés de COVID suite à un stage.

En tant que stagiaire (ou représentant légal du stagiaire), j'atteste avoir pris connaissance des consignes ci-dessus et m'engage à les mettre en pratique pendant mon stage.

Le A

Signature du stagiaire et/ou du représentant légal



Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.

Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs.



sgdf.fr

Scouts et Guides de France
Immeuble le Baudran - Bâtiment D
21-37 rue de Stalingrad 94110 Arcueil
Tel. 01 44 52 37 37

 / scoutsetguides

 / sgdf



ANNEXE 2



INFORMATION CORONAVIRUS **COVID-19**

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique**
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique**
- Portez un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand la distance de deux mètres ne peut pas être respectée**
- Respecter une distance d'au moins deux mètres avec les autres**
- limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)**
- Eviter de se toucher le visage**
- Aérer les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures**
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades**
- Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)**

GW3134-018-2101 - 1^{er} février 2021

GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS **0 800 130 000**
(appel gratuit)

Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.

Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs.



sgdf.fr

Scouts et Guides de France
Immeuble le Baudran - Bâtiment D
21-37 rue de Stalingrad 94110 Arcueil
Tel. 01 44 52 37 37

/ scoutsetguides

/ sgdf



Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.

Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs.



sgdf.fr

Scouts et Guides de France
Immeuble le Baudran - Bâtiment D
21-37 rue de Stalingrad 94110 Arcueil
Tel. 01 44 52 37 37

 / scoutsetguides

 / sgdf



ANNEXE 3



INFORMATION CORONAVIRUS **COVID-19**

QUE FAIRE DÈS LES PREMIERS SIGNES ?

Si vous avez de la fièvre, de la toux, mal à la gorge, le nez qui coule ou une perte du goût et de l'odorat :

 **Consultez rapidement votre médecin pour qu'il décide si vous devez être testé**

 **En attendant les résultats, restez chez vous et évitez tout contact**

W-032.7001-2003 - 19 mai 2020

 **GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS**  **0 800 130 000**
(appel gratuit)





Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.

Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs.



sgdf.fr

Scouts et Guides de France
Immeuble le Baudran - Bâtiment D
21-37 rue de Stalingrad 94110 Arcueil
Tel. 01 44 52 37 37

 / scoutsetguides

 / sgdf



ANNEXE 4



COVID-19

PORTER UN MASQUE, POUR MIEUX NOUS PROTÉGER



Se laver les mains **avant**
de mettre son masque
et **après** l'avoir retiré



Mettre et enlever
le masque en le prenant
par les lanières



Couvrir le nez
et la bouche



Une fois posé,
ne plus le toucher



Après utilisation, le mettre
dans un sac plastique et le jeter
ou s'il est en tissu, le laver
à 60° pendant 30 min

**Le masque est un moyen de protection complémentaire
qui ne remplace pas les gestes barrières**

W-0315-001-2003 - 30 avril 2020



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000

(appel gratuit)



sgdf.fr

Scouts et Guides de France
Immeuble le Baudran - Bâtiment D
21-37 rue de Stalingrad 94110 Arcueil
Tel. 01 44 52 37 37

 / scoutsetguides

 / sgdf

ANNEXE 5

COVID-19

BIEN UTILISER SON MASQUE

Comment mettre son masque

-  Bien se laver les mains
-  Mettre les élastiques derrière les oreilles
ou
-  Nouer les lacets derrière la tête et le cou
-  Pincer le bord rigide au niveau du nez, s'il y en a un, abaisser le masque en dessous du menton et ne plus le toucher

Comment retirer son masque

-  Se laver les mains et enlever le masque en ne touchant que les lacets ou les élastiques
-  Après utilisation, le mettre dans un sac plastique et le jeter
ou
-  s'il est en tissu, le laver à 60° pendant 30 min
-  Bien se laver les mains à nouveau

Le masque est un moyen de protection complémentaire qui ne remplace pas les gestes barrières

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

W-0316-001-2003 - 30 avril 2020



Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.

Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs.



sgdf.fr

Scouts et Guides de France
Immeuble le Baudran - Bâtiment D
21-37 rue de Stalingrad 94110 Arcueil
Tel. 01 44 52 37 37

 / scoutsetguides

 / sgdf



ANNEXE 6



Zoom avant (Ctrl+Plus)



COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS ?



30
secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.



Frottez-vous les mains, paume contre paume



Lavez le dos des mains



Lavez entre les doigts



Frottez le dessus des doigts



Lavez les pouces



Lavez aussi le bout des doigts et les ongles



Séchez-vous les mains avec une serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
(INFORMATION IN FRENCH)



0 800 130 000
(toll-free)

N°0311-001-2003 - 27 mars 2020

Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.

Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs.



sgdf.fr

Scouts et Guides de France
Immeuble le Baudran - Bâtiment D
21-37 rue de Stalingrad 94110 Arcueil
Tel. 01 44 52 37 37

/ scoutsetguides

/ sgdf




Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.

Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs.



sgdf.fr

Scouts et Guides de France
Immeuble le Baudran - Bâtiment D
21-37 rue de Stalingrad 94110 Arcueil
Tel. 01 44 52 37 37

 / scoutsetguides
 / sgdf



ANNEXE 7

Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.

Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs.



sgdf.fr

Scouts et Guides de France
Immeuble le Baudran - Bâtiment D
21-37 rue de Stalingrad 94110 Arcueil
Tel. 01 44 52 37 37

 / scoutsetguides

 / sgdf



COVID-19

**ICI, LE MASQUE
EST OBLIGATOIRE**



**Ensemble,
faisons bloc contre le coronavirus.**

WV-033T-001-2003 17 juillet 2020



Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.

Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs.



sgdf.fr

Scouts et Guides de France
Immeuble le Baudran - Bâtiment D
21-37 rue de Stalingrad 94110 Arcueil
Tel. 01 44 52 37 37

 / scoutsetguides

 / sgdf



ANNEXE 8

Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire catholique ouvert à tous, sans distinction de nationalité, de culture, d'origine sociale ou de croyance.

Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, habilitée à recevoir dons et legs.



sgdf.fr

Scouts et Guides de France
Immeuble le Baudran - Bâtiment D
21-37 rue de Stalingrad 94110 Arcueil
Tel. 01 44 52 37 37

 / scoutsetguides

 / sgdf



ON NE SAIT JAMAIS QUAND ON CROISE LE VIRUS.

MAIS AU MOINS, ON SAIT QUI ON A CROISÉ.



En cas de test positif, je communique la liste de tous mes contacts récents à mon médecin traitant et à l'Assurance Maladie pour qu'ils puissent les alerter, et j'alerte les personnes que j'ai croisées grâce à l'application #TousAntiCovid. En identifiant les personnes contact, je participe à ralentir la propagation de l'épidémie.

ENSEMBLE, CONTINUONS L'EFFORT.

 Pour plus d'informations : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

CWI-3019-001-2010 - 01112.020

